

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013

À une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2013, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 32 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant du procès-verbal du 17 juin 2013
3. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2013
4. Communications écrites au Conseil
5. Période de questions des citoyens (15 minutes)
6. Propositions
 - 6a Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération - retiré
 - 6b Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. C E-20.001
 - 6c Opposition à un règlement de l'Agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. C E-20.001
 - 6d Direction générale – Soutien financier – Tour de Québec Desjardins
 - 6e Direction générale – Soutien financier au conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge (CBRCR)
 - 6f Direction générale – Représentation au CLD de Québec
 - 6g Direction générale – Demande de subvention – projet parc industriel - Retiré
 - 6h Direction générale – Jeux de la francophonie 2017 – Appui à la candidature de Saguenay
 - 6i Direction générale – Association des consommateurs pour la qualité dans la construction
 - 6j Direction générale – Soutien à la municipalité de Lac-Mégantic
 - 6k Trésorerie – Adoption des comptes payés et à payer
 - 6l Trésorerie – Virements budgétaires
 - 6m Trésorerie – Adjudication pour la vente d'une émission d'obligations
 - 6n Communications – Demande de participation financière AFÉAS – Fête des aînés 2013
 - 6o Communications – Maison des jeunes l'Intrépide (MDJ) – Lave-auto au profit de la MDJ dans le stationnement de l'aréna Acti-Vital
 - 6p Communications – Demande de financement comité Municipalité amie des aînés (MADA) – Événement clôturant la fin du 1^{er} plan d'action triennal MADA en 2014
 - 6q Communications – Demande de financement pour la location du local à la maison Omer-Juneau
 - 6r Communications – Désignation de M. Frédérick Masson à titre de signataire des contrats reliés à l'organisation de la fête nationale 2014
 - 6s Greffe – Adjudication de contrat pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 2013
 - 6t Greffe – Adjudication de contrat pour l'achat d'une station totale robotisée
 - 6u Greffe – Adjudication de contrat - Réfection de pavage et trottoir – lot 2
 - 6v Greffe – Demande d'autorisation au MTQ pour interdire l'accès aux véhicules munis de trois essieux et plus sur la route de Fossambault (entre la rue de Copenhague et la route 138)

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013 (suite)

- 6w Greffe – Comité de sélection – Services professionnels en écoingénierie - Prolongation de sentiers dans le parc des Hauts-Fonds
- 6x Greffe – Comité de sélection – Services professionnels – Surveillance qualité pour des travaux de sonorisation au centre communautaire Jean-Marie Roy
- 6y Greffe – Comité de sélection – Services professionnels d'ingénierie – Réfection Clément-Lockquell
- 6z Greffe – Comité de sélection – Achat de modules de jeux pour le parc des Artisans
- 6aa Greffe – Adjudication de contrat - Services professionnels – Surveillance qualité pour des travaux de sonorisation au centre communautaire Jean-Marie-Roy
- 6bb Greffe – Adjudication de contrat – Achat de modules de jeux au parc des Artisans
- 6cc Ressources humaines – Permanence de deux surveillants aux plateaux d'activités au Service des loisirs
- 6dd Ressources humaines – Embauche d'une secrétaire principale temporaire au Service de l'urbanisme
- 6ee Ressources humaines – Procédures judiciaires
- 6ff Ressources humaines – Tirage au sort pour déterminer l'ancienneté d'employés cols bleus
- 6gg Ressources humaines – Fin d'emploi d'un journalier au Service des Travaux publics
- 6hh Développement économique – Protocole d'entente avec la S.E.C. Gaz Métro pour l'approvisionnement en gaz naturel du parc industriel François-Leclerc Nord
- 6ii Développement économique – Support financier pour la campagne Stimuler l'Achat Local à St-Augustin (SALSA) du Regroupement des Gens d'Affaires de St-Augustin (RGASA)
- 6jj Développement économique – Détermination des prix de vente spécifiques pour trois lots dans le parc industriel
- 6kk Travaux publics – Ordre de changement #1 – Restauration de la Maison Thibault-Soulard
- 6ll Travaux publics – Avenant au projet d'implantation des infrastructures – Secteur nord du Lac St-Augustin
- 6mm Travaux publics – Avenant au projet de réfection de la rue St-Félix phase 2
- 6nn Travaux publics – Approbation des directives de chantier – Rénovation du Centre communautaire Jean-Marie-Roy
- 6oo Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 4 – Rénovation du Centre communautaire Jean-Marie-Roy
- 6pp Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 10 – Infrastructures secteur nord du Lac St-Augustin
- 6qq Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 11 – Infrastructures secteur nord du Lac St-Augustin
- 6rr Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 2 – Réfection Saint-Félix phase II
- 6ss Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 8 – Restauration de la Maison Thibault-Soulard
- 6tt Travaux publics – Avenant #1 – Réfection de pavage, planage et mise en place de l'infrastructure lot 1
- 6uu Culture – Demande de subvention du Groupe vocal La-Mi-Sol de Saint-Augustin-de-Desmaures (prime d'assurance)
- 6vv Urbanisme – Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U) – Renouvellement de mandats
- 6ww Urbanisme – PIIA – 210, route 138 – Aménagement paysager (Garderie L'Oasis enfantin)
- 6xx Urbanisme – PIIA – 274, rue du Charron (L. Rochette)
- 6yy Urbanisme – PIIA – 231, rue de Bordeaux (protection incendie de la Capitale inc.)
- 6zz Urbanisme – PIIA – 494, chemin Plage-St-Laurent (A. Prémont)
- 6aaa Urbanisme – PIIA – 95, rue de Lisbonne (L'habit fait la mode)

- 6bbb Urbanisme – PIIA – 279, route 138 (construction Bernard Carignan inc.)
- 6ccc Urbanisme – PIIA – 4901, rue Lionel-Groulx - Retiré
- 6ddd Urbanisme – PIIA – 243, rue de Bordeaux (Pro-Automation)
- 7. Matière nécessitant une consultation publique
 - 7a Urbanisme – DDM – 149, rue Madeleine-Huguenin
- 8. Avis de motion et projets de règlement
 - 8a Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2013-373 modifiant la limite de vitesse dans le secteur du lac Saint-Augustin nord - Retiré
 - 8b Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2013-374 sur la rémunération du personnel électoral ou référendaire
- 9. Adoption des règlements
 - 9a Adoption du Règlement numéro REGVSAD-2013-372 sur l'usage du tabac dans les lieux publics
- 10. Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 11. Période d'intervention des membres du Conseil
- 12. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6603, point numéro 1, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2013

POINT NUMÉRO 2, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 17 juin 2013

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2013.



3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2013

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6604, point numéro 3, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : Procès-verbal du 17 juin 2013

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL

POINT NUMÉRO 4, séance ordinaire du 8 juillet 2013



5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 5, séance ordinaire du 8 juillet 2013



6. PROPOSITIONS

POINT NUMÉRO 6, séance ordinaire du 8 juillet 2013



6a ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RETIRÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6605, point numéro 6a, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : Séance du conseil d'agglomération



6b RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6606, point numéro 6b, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : Séance du conseil d'agglomération

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



6c OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6607, point numéro 6c, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : Séance du conseil d'agglomération

(AUCUNE)



6d DIRECTION GÉNÉRALE – SOUTIEN FINANCIER – TOUR DE QUÉBEC DESJARDINS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6608, point numéro 6d, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4883

CONSIDÉRANT QUE le Tour de Québec Desjardins est une course cycliste sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes qui visitera la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures les 26 au 27 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE le 27 juillet sera la journée la plus rassembleuse du Tour de Québec Desjardins car nous recevrons près de 300 cyclistes, leurs accompagnateurs et supporteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'événement Tour de Québec Desjardins n'est pas chapeauté par un organisme reconnu par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (Politique de soutien et de reconnaissance des organismes), mais que ce dernier anime la Ville et génère des retombées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder un montant de 2 000 \$ à l'organisation du Tour cycliste de Québec Desjardins en échange du plan de visibilité accordé aux partenaires associés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6e DIRECTION GÉNÉRALE – SOUTIEN FINANCIER AU CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DU CAP ROUGE (CBRCR)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6609, point numéro 6e, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : lettre du 10 juin 2013

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge;

CONSIDÉRANT QU'afin de couvrir tout le bassin versant, les activités du CBRCR débordent régulièrement sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et

qu'un financement dédié à ce territoire permettrait de mobiliser les ressources pour s'investir davantage auprès des agriculteurs de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la population de Saint-Augustin-de-Desmaures bénéficie déjà des services de l'organisme par notamment la sensibilisation des chefs d'entreprises et des gens d'affaires, l'échantillonnage de l'eau de surface sur notre territoire et l'accompagnement de l'OBV de la Capitale dans ses activités de caractérisation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder un montant de 10 000 \$ en appui à la réalisation de l'ensemble du plan d'action 2013 du CBRCR et plus particulièrement à la réalisation d'activités au bénéfice des producteurs agricoles et de la population rurale du nord de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6f DIRECTION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION AU CLD DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6610, point numéro 6f, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le CLD de Québec veille au développement local du territoire qu'il dessert et qui comprend les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures et le territoire de Wendake;

CONSIDÉRANT QUE la Ville adhère à la mission du CLD de Québec qui est de mobiliser et concerter les personnes et les collectivités qui renforcent l'entrepreneuriat et contribuent à un développement local durable, rentable et équitable, tant socialement qu'économiquement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est déjà partenaire du CLD de Québec, qu'elle souhaite devenir membre et éventuellement, être représentée au sein de son conseil d'administration, dans son volet économique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Que la Ville s'inscrive à titre de membre du CLD de Québec.

Que la Ville puisse être représentée au sein du conseil d'administration du CLD de Québec, volet économique, et que la candidature de M. Vahé Kasapoglu, directeur du développement économique, soit proposée.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6g DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET PARC INDUSTRIEL - RETIRÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6611, point numéro 6g, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE :

RETIRÉ



6h DIRECTION GÉNÉRALE – JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2017 – APPUI À LA CANDIDATURE DE SAGUENAY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6612, point numéro 6h, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : lettre du 12 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saguenay compte sur de nombreuses lettres d'appui, considérées comme des éléments déterminants quant au choix de la Ville hôte des Jeux de la francophonie 2017.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'appuyer la candidature de la Ville de Saguenay pour l'obtention des Jeux de la francophonie 2017.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6i DIRECTION GÉNÉRALE – ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS POUR LA QUALITÉ DANS LA CONSTRUCTION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6613, point numéro 6i, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : lettre du 11 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE les problèmes associés aux dépôts d'ocre ferreuse se sont multipliés au cours des dernières années dont l'obstruction de drains de fondation;

CONSIDÉRANT QUE des terrains situés sur notre territoire peuvent être affectés et que des solutions préventives sont préconisées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'appuyer la mise en place d'un programme d'aide par les gouvernements, s'inspirant de celui mis en place dans le passé pour les problèmes associés à la pyrite dans les remblais, ou pour les maisons lézardées.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6j DIRECTION GÉNÉRALE – SOUTIEN À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-MÉGANTIC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6614, point numéro 6j, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la tragédie survenue à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole le 5 juillet dernier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'offrir tout notre soutien et notre sympathie à l'ensemble de la population de Lac-Mégantic.

De mettre à la disposition des autorités publiques toute ressource de la Ville pouvant leur être utile, notamment en ce qui a trait au Service des travaux publics, dans le cadre de la reconstruction de leur communauté.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6k TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6615, point numéro 6k, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4893

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon les listes fournies le 4 juillet 2013 pour un montant total de 1 152 805,55 \$.

D'entériner la liste des comptes payés en juin 2013 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période 30 mai au 30 juin 2013 au montant de 16 200 254,83 \$.

Total : 17 353 060,38 \$

et d'entériner les listes des chèques à ratifier et des comptes à payer déposées le 4 juillet 2013.

Financement : fonds général :	13 274 813.97 \$
REGVSAD-2009-146 :	1 379.70
REGVSAD-2010-201 :	1 149.75
REGVSAD-2010-204 :	8 296.50
REGVSAD-2011-251 :	5 389.50
REGVSAD-2011-269 :	1 558 196.21
REGVSAD-2011-263 :	976 596.08
REGVSAD-2011-303 :	599 213.41
REGVSAD-2011-300 :	23 173.97
REGVSAD-2012-309 :	162 590.23
REGVSAD-2012-337 :	16 123.41
REGVSAD-2012-318 :	6 867.46
REGVSAD-2012-321 :	546 672.56
REGVSAD-2012-330 :	105 053.89
REGVSAD-2012-348 :	67 033.25
REGVSAD-2012-349 :	510.49

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6I TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6616, point numéro 6I, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4881

CONSIDÉRANT QUE pour des fins budgétaires, il est utile de répartir les coûts totaux estimés en plusieurs sous-projets pour un meilleur suivi;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition peut varier dans le temps en fonction des travaux effectivement réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire respecter les montants prévus aux différents règlements d'emprunt autorisés et que pour ce faire, elle doit puiser à même les crédits disponibles d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'un moyen efficace est d'effectuer des virements budgétaires entre sous-projets de façon régulière;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses d'investissement non budgétées peuvent s'avérer essentielles pour le bon déroulement des opérations;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs de service doivent puiser à même les crédits disponibles dans leur budget de fonctionnement pour réaliser ces acquisitions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire respecter les montants prévus aux différents postes budgétaires autorisés et que pour ce faire, elle doit procéder à divers virements à la demande des directeurs de services;

CONSIDÉRANT QUE les virements budgétaires de moins de 25 000 \$ sont autorisés par le directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE les virements budgétaires de plus de 25 000 \$ sont autorisés par le Conseil de ville par résolution.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en comité plénier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6m TRÉSORERIE – ADJUDICATION POUR LA VENTE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6617, point numéro 6m, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013 (suite)

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la demande de soumission par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 13 043 000 \$, les preneurs fermes mentionnés ci-après ont déposé les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant \$	Taux %	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,36600	454 000	1,40000	2014	3,56611 %
		465 000	1,60000	2015	
		477 000	1,90000	2016	
		489 000	2,25000	2017	
		3 202 000	2,45000	2018	
		7 956 000	3,60000	2023	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.- RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	98,31400	454 000	1,40000	2014	3,58265 %
		465 000	1,60000	2015	
		477 000	1,90000	2016	
		489 000	2,25000	2017	
		3 202 000	2,50000	2018	
		7 956 000	3,60000	2023	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,28300	454 000	1,35000	2014	3,58608 %
		465 000	1,60000	2015	
		477 000	1,90000	2016	
		489 000	2,20000	2017	
		3 202 000	2,50000	2018	
		7 956 000	3,60000	2023	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,21000	454 000 \$	1,55000	2014	3,59137 %
		465 000 \$	1,65000	2015	
		477 000 \$	1,90000	2016	
		489 000 \$	2,25000	2017	
		3 202 000	2,45000	2018	
		7 956 000	3,60000	2023	

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée par VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte, conformément au pouvoir qui a été délégué à la trésorière en vertu du règlement numéro REGVSAD-2013-371 adopté le 27 mai 2013, de l'adjudication de l'émission de 13 043 000 \$ à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. et ce, en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6n COMMUNICATIONS – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AFÉAS – FETE DES AINES 2013

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6618, point numéro 6n, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4884

CONSIDÉRANT QUE pour la 22^e année consécutive, l'AFÉAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale) organisera la Fête des aînés le 29 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la collaboration financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est requise afin de fournir à chacun de nos aînés un présent et un goûter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures subventionne déjà cette activité depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative de l'AFÉAS cadre bien avec les objectifs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention se veut une reconnaissance de l'appréciation que nous portons au travail de nos aînés et aux bénévoles de l'Association.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser une subvention de 1 000 \$ à l'AFÉAS, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des associations de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour l'organisation de la Fête des aînés 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6o COMMUNICATIONS – MAISON DES JEUNES L'INTREPIDE (MDJ) – LAVE-AUTO AU PROFIT DE LA MDJ DANS LE STATIONNEMENT DE L'ARENA ACTI-VITAL

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6619, point numéro 6o, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4885

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de la Maison de jeunes L'Intrépide ont exprimé le désir de tenir une activité de lave-auto au profit de la Maison;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de financement aurait lieu le samedi 3 août 2013 de 10 h à 16 h dans le stationnement de l'aréna Acti-Vital;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la collaboration de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est requise afin d'autoriser la tenue de cette activité de financement dans le stationnement de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE les besoins pour cette activité, en espace ainsi qu'en accès à une prise d'eau extérieure, sont essentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Acti-Vital de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures serait le lieu idéal pour tenir une telle activité de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes L'Intrépide disposera des profits amassés lors de cette activité pour défrayer les coûts d'entrée au Village Vacances Valcartier pour les jeunes qui auront participé à ce lave-auto;

CONSIDÉRANT QUE la vérification auprès du Service de l'urbanisme a été faite et qu'il n'y a pas de norme et de permis requis pour tenir cette activité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la tenue d'un lave-auto dans le stationnement de l'aréna Acti-Vital par les jeunes de la Maison des jeunes L'Intrépide.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6p COMMUNICATIONS – DEMANDE DE FINANCEMENT COMITE MUNICIPALITE AMIE DES AINES (MADA) – ÉVÉNEMENT CLÔTURANT LA FIN DU 1^{ER} PLAN D'ACTION TRIENNAL MADA EN 2014

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6620, point numéro 6p, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4887

CONSIDÉRANT QUE le comité Municipalité amie des aînés (MADA) souhaite organiser un « Événement clôturant la fin du 1^{er} plan d'action triennal MADA » en 2014 (date à confirmer);

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA a formé un sous-comité organisateur pour cet événement au sein de son comité;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la collaboration financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est requise afin de réaliser cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité formé souhaite commencer les rencontres et qu'il doit, pour ce faire, connaître son financement afin de le guider dans ses décisions;

CONSIDÉRANT QUE le sous-comité n'exclut pas l'idée d'aller chercher des partenaires financiers pour réaliser cet événement;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative du comité MADA cadre bien avec les objectifs du plan d'action MADA de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention se veut une reconnaissance de l'appréciation que la Ville porte aux personnes âgées bénévoles ainsi qu'aux associations bénévoles partenaires au plan d'action MADA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder un soutien financier au montant maximal de 5 000 \$ pour l'organisation d'un « Événement clôturant la fin du 1^{er} plan d'action triennal MADA » en 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6q COMMUNICATIONS – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA LOCATION DU LOCAL À LA MAISON OMER-JUNEAU

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6621, point numéro 6q séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4889

CONSIDÉRANT QUE le bureau de l'infirmière à la Maison Omer-Juneau sera libéré en 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce bureau était prévu à l'effet de servir de point de service de proximité en santé pour les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) est de favoriser la santé sous toutes ses formes et qu'on y retrouve la mention : Supporter davantage les aidants naturels ainsi que les aidés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est un partenaire essentiel à la réalisation du projet déposé par Présence-Famille Saint-Augustin (service d'information aux proches aidants par une personne ressource) lequel a été déposé à L'APPUI CAPITALE-NATIONALE pour proches aidants, qui vise à soutenir et à améliorer la qualité de vie des proches aidants d'aînés de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a évalué à 7200,00 \$ plus taxes si applicables, le coût de la location du local à la maison Omer-Juneau devant être transformé en point de service de proximité à raison de deux (2) jours par semaine pour une période de soixante-douze (72) semaines;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Présence-Famille Saint-Augustin est l'association porteuse du projet déposé à L'APPUI CAPITALE-NATIONALE pour proches aidants;

CONSIDÉRANT QUE Présence-Famille Saint-Augustin est une association reconnue par la politique de reconnaissance et de soutien aux associations;

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement pour la location du local à la maison Omer-Juneau vise à permettre l'aménagement d'un point de service de proximité dans le cadre du projet déposé à L'APPUI par Présence-Famille Saint-Augustin.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De financer le coût de la location du local à la maison Omer-Juneau afin que ce dernier puisse servir de point de service de proximité dans le cadre du projet déposé à L'APPUI par Présence-Famille Saint-Augustin.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

**6r COMMUNICATIONS – DESIGNATION DE M. FREDERICK MASSON A TITRE DE SIGNATAIRE DES CONTRATS RELIES A L'ORGANISATION DE LA FETE NATIONALE 2014**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6622, point numéro 6r séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4909

CONSIDÉRANT QUE la fête nationale des Québécoises et des Québécois sera de retour le 24 juin 2014 au parc du Millénaire de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la fête nationale des Québécoises et des Québécois relève essentiellement du Service des communications;

CONSIDÉRANT QUE la planification de l'événement est d'ores et déjà en cours, laquelle comprend, entre autres, la signature de différents contrats.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner M. Frédérick Masson, directeur du Service des communications, signataire des différents contrats reliés à l'organisation de la fête nationale des Québécoises et Québécois 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

**6s GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 1^{ER} NOVEMBRE 2013**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6623, point numéro 6s, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4890

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public AOVSAAD-2013-330 pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises étaient invitées à soumissionner pour chacun des sept (7) lots de matériaux, soient le sable de remplissage classe A, la criblure de pierre 0-5 mm, le granulats concassés granitiques MG-20, le granulats concassés granitiques MG-56, le granulats concassés 14-28 ou 10-31 mm, le granulats concassés 100-200 mm et le granulats 300-600 mm;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots à partir du prix unitaire comprenant la fourniture, le transport, la manutention d'hiver et la surcharge de transport;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont soumis leur prix dans les délais requis, soit le mercredi 26 juin 2013 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2013-330 a été prévue et s'est déroulée le 26 juin 2013 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) entreprises ont soumissionné les prix suivants incluant les taxes :

		Construction Pavage Portneuf inc	Carrière Québec inc.	Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	Graymont (Portneuf) inc.
Lot 1	Sable de remplissage classe A	85 800,09 \$	x	77 176,97 \$	x
Lot 2	Criblure de pierre 0-5 mm	2 483,46 \$	2 471,96 \$	x	x
Lot 3	Granulats concassés granitiques MG-20	114 256,41 \$	120 723,75 \$	x	x
Lot 4	Granulats concassés granitiques MG-	3 046,84 \$	3 161,81 \$	x	x

	56				
Lot 5	Granulat concassé 14-28 ou 10-31 mm	6 519,08 \$	6 740,41 \$	x	x
Lot 6	Granulat concassé 100-200 mm	2 793,89 \$	2 888,75 \$	x	x
Lot 7	Granulat concassé 300-600 mm	2 529,45 \$	x	x	x

CONSIDÉRANT QUE trois (3) des quatre (4) soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres, soit Unibéton, une division de Ciment Québec inc., Carrières Québec inc. et Construction Pavage Portneuf inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat de sable de remplissage classe A au plus bas soumissionnaire conforme, soit Unibéton, une division de Ciment Québec inc., pour un montant de 77 176,97 \$, taxes incluses.

D'adjuger le contrat pour l'achat de criblure de pierre 0-5 mm au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Québec Inc., pour un montant de 2 471,96 \$, taxes incluses.

D'adjuger le contrat pour l'achat du granulat concassé granitique MG-20 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Pavage Portneuf inc., pour un montant de 114 256,41 \$, taxes incluses.

D'adjuger le contrat pour l'achat du granulat concassé granitique MG-56 au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Pavage Portneuf inc pour un montant de 3 046,84 \$, taxes incluses.

D'adjuger le contrat pour l'achat du granulat concassé 14-28 ou 10-31 mm au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Pavage Portneuf inc., pour un montant de 6 519,08 \$, taxes incluses.

D'adjuger le contrat pour l'achat du granulat concassé 100-200 mm au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Pavage Portneuf inc., pour un montant de 2 793,89 \$, taxes incluses.

D'adjuger le contrat pour l'achat du granulat concassé 300-600 mm au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Pavage Portneuf inc., pour un montant de 2 529,45 \$, taxes incluses.

De décréter que les fonds du projet sont disponibles à même le budget courant.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6t GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE STATION TOTALE ROBOTISÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6624, point numéro 6t, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4891

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation AOVSAAD-2013-332 pour l'achat d'une station totale robotisée;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises étaient invitées à soumissionner, mais que deux (2) entreprises, soient Trimble Canada et Équipement Robert Nadeau, n'ont pas déposé de soumission;

CONSIDÉRANT Qu'une seule entreprise, soit Cansel Survey Equipment, a déposé une soumission dans les délais requis, soit le jeudi 27 juin 2013 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2013-332 a été prévue et s'est déroulée le 27 juin 2013 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Cansel Survey Equipment est au prix de 50 483,05 \$, taxes incluses, et qu'elle est conforme aux conditions et instructions de l'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat d'une station totale robotisée à Cansel Survey Equipment pour un montant maximal de 50 483,05 \$ taxes incluses.

De décréter que les fonds pour ce projet sont disponibles à même le règlement d'emprunt n° REGVSAD-2013-359.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6u GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT - REFECTION DE PAVAGE ET TROTTOIR – LOT 2

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6625, point numéro 6u, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4908

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public AOVSAAD-2013-329 pour la réfection de pavage et trottoir – lot 2;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit le vendredi 5 juillet 2013 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAAD-2013-329 a été prévue et s'est déroulée le 5 juillet 2013 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) entreprises ont soumissionné les prix suivants, incluant les taxes :

- Construction Pavage Portneuf inc. : 995 567,68 \$;
- Les Entreprises P.E.B. Ltée : 1 089 516,33 \$;
- P.E. Pageau inc. : 919 639,04 \$;
- Pavage Rolland Fortier inc. : 976 597,54 \$;
- Pavage U.P.C. inc. : 1 001 101,78 \$.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a estimé le coût des travaux à 1 100 000 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise P.E. Pageau inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la réfection de pavage et trottoir – lot 2 à P.E. Pageau inc. pour un montant de 919 639,04 \$, taxes incluses.

De décréter que les fonds pour ce projet sont disponibles à même le règlement d'emprunt n° REGVSAD-2013-359.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6v GREFFE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ POUR INTERDIRE L'ACCES AUX VEHICULES MUNIS DE TROIS ESSIEUX ET PLUS SUR LA ROUTE DE FOSSAMBAULT (ENTRE LA RUE DE COPENHAGUE ET LA ROUTE 138)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6626, point numéro 6v, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4896

CONSIDÉRANT QUE la Ville a constaté que le passage des véhicules lourds de trois (3) essieux et plus était problématique à l'intersection de la route 138 et de la route 367;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est étroite à cet endroit;

CONSIDÉRANT la difficulté pour ce genre de véhicule lourd de s'engager sur la route 138;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons qui empruntent cette intersection pourrait être mise en péril;

CONSIDÉRANT QUE la route 367 est la propriété du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une alternative existe pour contrer cette problématique en détournant ce genre de véhicule par le parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de circulation a étudié les problématiques ci-haut mentionnées lors de sa rencontre ayant eu lieu le 26 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De demander au ministère des Transports du Québec d'interdire le passage des véhicules lourds de trois essieux et plus à l'intersection de la route 138 et de la route 367;

De suggérer une alternative pour ce genre de véhicule via le parc industriel, à la hauteur de la rue Copenhague.

De transmettre cette résolution au député de la région, M. Sam Hamad.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6w GREFFE – COMITE DE SELECTION – SERVICES PROFESSIONNELS EN ECOINGENIERIE - PROLONGATION DE SENTIERS DANS LE PARC DES HAUTS-FONDS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6627, point numéro 6w, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite lancer prochainement un appel d'offres pour des services professionnels pour la prolongation de sentiers dans le parc des Hauts-Fonds;

CONSIDÉRANT QU'un système de pondération et d'évaluation des offres doit être utilisé lors du processus d'adjudication du contrat pour services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection d'au moins trois membres autre que les membres du conseil doit être formé pour évaluer chaque soumission individuellement à l'aide du système de pondération et d'évaluation, et ce, sans connaître le prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de sélection doit être formé par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection est présenté au Conseil sous scellé en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les membres proposés ont les compétences nécessaires pour faire partie du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer le comité de sélection en y incluant uniquement les personnes apparaissant au document scellé, dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels et surveillance en écoingénierie pour la prolongation de sentiers dans le parc des Hauts-Fonds.

De ne pas divulguer le nom des membres du comité de sélection avant l'adjudication du contrat.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6x GREFFE – COMITE DE SELECTION – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE QUALITE POUR DES TRAVAUX DE SONORISATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6628, point numéro 6x, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite lancer prochainement un appel d'offres public pour des services professionnels pour la surveillance qualité pour des travaux de sonorisation au centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT QU'un système de pondération et d'évaluation des offres doit être utilisé lors du processus d'adjudication du contrat pour services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection d'au moins trois membres autre que les membres du conseil doit être formé pour évaluer chaque soumission individuellement à l'aide du système de pondération et d'évaluation, et ce, sans connaître le prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de sélection doit être formé par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection est présenté au Conseil sous scellé en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les membres proposés ont les compétences nécessaires pour faire partie du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer le comité de sélection en y incluant uniquement les personnes apparaissant au document scellé, dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels pour la surveillance qualité pour des travaux de sonorisation au centre communautaire Jean-Marie Roy.

De ne pas divulguer le nom des membres du comité de sélection avant l'adjudication du contrat.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6y GREFFE – COMITE DE SELECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGENIERIE – REFECTION CLEMENT-LOCKQUELL

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6629, point numéro 6y, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite lancer prochainement un appel d'offres pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection sur la rue Clément-Lockquell;

CONSIDÉRANT QU'un système de pondération et d'évaluation des offres doit être utilisé lors du processus d'adjudication du contrat pour services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection d'au moins trois membres autre que les membres du conseil doit être formé pour évaluer chaque soumission individuellement à l'aide du système de pondération et d'évaluation, et ce, sans connaître le prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de sélection doit être formé par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection est présenté au Conseil sous scellé en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les membres proposés ont les compétences nécessaires pour faire partie du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer le comité de sélection en y incluant uniquement les personnes apparaissant au document scellé, dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection sur la rue Clément-Lockquell.

De ne pas divulguer le nom des membres du comité de sélection avant l'adjudication du contrat.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6z GREFFE – COMITE DE SELECTION – ACHAT DE MODULES DE JEUX POUR LE PARC DES ARTISANS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6630, point numéro 6z, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite lancer prochainement un appel d'offres pour l'achat de modules de jeux au parc des Artisans;

CONSIDÉRANT QU'un système de pondération et d'évaluation des offres sera utilisé lors du processus d'adjudication du contrat pour services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection d'au moins trois membres autre que les membres du conseil doit être formé pour évaluer chaque soumission individuellement à l'aide du système de pondération et d'évaluation, et ce, sans connaître le prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de sélection doit être formé par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection est présenté au Conseil sous scellé en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les membres proposés ont les compétences nécessaires pour faire partie du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer le comité de sélection en y incluant uniquement les personnes apparaissant au document scellé, dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat de modules de jeux.

De ne pas divulguer le nom des membres du comité de sélection avant l'adjudication du contrat.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6aa GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE QUALITE POUR DES TRAVAUX DE SONORISATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6631, point numéro 6aa, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lancera prochainement un appel d'offres public pour des services professionnels de surveillance qualité pour des travaux de sonorisation au centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection d'au moins trois membres autre que les membres du conseil se tiendra pour évaluer chaque soumission individuellement à l'aide du système de pondération et d'évaluation, et ce, sans connaître le prix de la soumission.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour les services professionnels de surveillance qualité pour des travaux de sonorisation au centre communautaire Jean-Marie-Roy au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final et de ratifier l'adjudicataire lors de la séance du conseil municipal du 19 août 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6bb GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE MODULES DE JEUX AU PARC DES ARTISANS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6632, point numéro 6bb, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lancera prochainement un appel d'offres pour l'achat de modules de jeux au parc des Artisans;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection d'au moins trois membres autre que les membres du conseil se tiendra pour évaluer chaque soumission individuellement à l'aide du système de pondération et d'évaluation, et ce, sans connaître le prix de la soumission.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat de modules de jeux au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final et de ratifier l'adjudicataire lors de la séance du conseil municipal du 19 août 2013.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6cc RESSOURCES HUMAINES – PERMANENCE DE DEUX SURVEILLANTS AUX PLATEAUX D'ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6633, point numéro 6cc, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4882

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des surveillants prévoit une période de probation de 250 heures et d'un minimum de huit mois à compter de la date d'embauche pour évaluer tous les nouveaux employés;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Bernier et M. Marc-André Campagna ont été embauchés tous deux le 3 octobre 2012 à titre de surveillants aux plateaux d'activités au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'ils ont démontré les aptitudes requises pour répondre aux exigences de l'emploi.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder la permanence à M. Francis Bernier et M. Marc-André Campagna, surveillants au Service des loisirs en date du 3 juin 2013, selon la convention des surveillants en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6dd RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE SECRETAIRE PRINCIPALE TEMPORAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6634, point numéro 6dd, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4879

CONSIDÉRANT QUE Mme Audrey Boucher s'absentera pour un congé maternité, et ce, en août prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'affichage externe (ACVSAD-2013-306) d'un poste de secrétaire principale temporaire afin de combler le poste durant l'absence de Mme Boucher;

CONSIDÉRANT QUE près de soixante (60) candidatures ont été reçues, que quatre (4) candidates ont été rencontrées en entrevue et qu'une candidate a été sélectionnée, soit Mme Marisol Dufour;

CONSIDÉRANT QUE de procéder maintenant à l'embauche de la ressource permettra de combler les absences pour les vacances du personnel du service, de former adéquatement cette nouvelle ressource temporaire en effectuant un transfert des compétences nécessaires à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marisol Dufour possède le potentiel nécessaire pour exercer lesdites fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la prise de référence et la vérification des antécédents judiciaires ont été effectuées et s'avèrent concluantes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher Mme Marisol Dufour à titre de secrétaire principale temporaire au Service de l'urbanisme à compter du 8 juillet 2013, soit pour une durée d'environ un an pour combler le remplacement du congé de maternité, selon les modalités de la convention collective des cols blancs en vigueur à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ee RESSOURCES HUMAINES – PROCEDURES JUDICIAIRES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6635, point numéro 6ee, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4878

CONSIDÉRANT QU'un ancien employé cadre de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a effectué un certain nombre de déclarations publiques alléguant la présence de collusion dans certains contrats.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à expédier une mise en demeure et prendre les recours nécessaires pour préserver l'intégrité de la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ff RESSOURCES HUMAINES – TIRAGE AU SORT POUR DETERMINER L'ANCIENNETE D'EMPLOYES COLS BLEUS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6636, point numéro 6ff, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4863

CONSIDÉRANT QUE deux employés du Service des travaux publics ont été embauchés en même temps le 1^{er} mai 2013, la convention collective prévoit un mécanisme de tirage au sort afin de définir l'ordre d'ancienneté;

CONSIDÉRANT QUE le 14 juin 2013, à 10 h 45, un tirage au sort s'est tenu à l'hôtel de ville, étaient présents : M. Guillaume Gagnon, M. Stéphane Dionne, Mme Anne Labrecque, coordonnatrice aux ressources humaines, Mme Anne-Marie Dussault, chargée de projet et M. Jean-François Jobin, délégué syndical.

CONSIDÉRANT QUE lors de ce tirage, l'ordre d'ancienneté établi est le suivant :

1- Stéphane Dionne

2- Guillaume Gagnon

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'établir l'ancienneté des deux employés du Service des travaux publics comme ceci :
1- Stéphane Dionne, 2- Guillaume Gagnon, selon les modalités de la convention collective des cols bleus.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6gg RESSOURCES HUMAINES – FIN D'EMPLOI D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6637, point numéro 6gg, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4898

CONSIDÉRANT les discussions en comité plénier en rapport avec le dossier disciplinaire d'un employé du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De mettre fin à l'emploi de M. Michel Richard, journalier, et de procéder à l'embauche d'un avocat en droit civil afin de recouvrer les sommes indûment payées par la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6hh DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA S.E.C. GAZ MÉTRO POUR L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ NATUREL DU PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6638, point numéro 6hh, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4873

CONSIDÉRANT QU'en 2013 les rues viabilisées seront mises en place dans le parc industriel François-Leclerc Nord;

CONSIDÉRANT QUE dès l'ouverture du parc, la disponibilité du gaz naturel dans toutes les rues du parc industriel est un facteur de localisation important;

CONSIDÉRANT QUE Gaz Métro, pour desservir tous les lots du parc industriel avec du gaz naturel sur une longueur totale de ± 3,5 km d'extension du réseau, doit investir selon un estimé préliminaire 761 463 \$ incluant les taxes applicables et que ce coût sera ajusté à la hausse ou à la baisse selon la longueur finale des rues et des infrastructures mises en place;

CONSIDÉRANT QUE la Ville contribue financièrement au projet afin de permettre à Gaz Métro de récupérer le coût de ses immobilisations qui permettent la viabilisation complète du parc dès la mise en place des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la contribution initiale de la Ville peut être inférieure si un ou plus de clients consommateurs de gaz naturel peuvent s'établir sur le réseau de gaz naturel, contribuant ainsi à la diminution de la contribution de départ de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de la période initiale de cinq ans de la mise en gaz du réseau, si les revenus engendrés par les revenus de la vente du gaz naturel engendrent un taux de rendement interne supérieur à 7,52 (autorisé par la Régie pour l'année 2011-2012) par rapport au coût en capital de Gaz Métro, celle-ci s'engage à rembourser à la Ville une partie de sa contribution initiale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser monsieur Vahé Kasapoglu, directeur du Service de développement économique de la Ville, à signer le protocole d'entente avec S.E.C. en commandite Gaz Métro;

D'autoriser le service de la trésorerie de la Ville d'émettre un chèque à l'attention de S.E.C. Gaz Métro au montant de l'estimé préliminaire de 761 463 \$, taxes incluses, les fonds étant disponibles à partir du règlement 2012-330 du parc industriel François-Leclerc Nord.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ii DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – SUPPORT FINANCIER POUR LA CAMPAGNE STIMULER L'ACHAT LOCAL À ST-AUGUSTIN (SALSA) DU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE ST-AUGUSTIN (RGASA)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6639, point numéro 6ii, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4895

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des Gens d'Affaires de St-Augustin (RGASA) pour favoriser l'achat local veut réaliser une brochure promotionnelle pour faire connaître les produits et services offerts par des entreprises commerciales de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la brochure sera imprimée en 20 000 exemplaires et distribuées à trois reprises dans les 6 600 résidences;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises du secteur commercial participent aussi au coût de réalisation de la brochure estimée à 2 200 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder au RGASA un support financier au montant de 500 \$ pour la réalisation de la brochure publicitaire, en contrepartie d'un espace réservé d'une demi-page véhiculant le message de la Ville d'encourager l'achat local.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6jj DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DÉTERMINATION DES PRIX DE VENTE SPÉCIFIQUES POUR TROIS LOTS DANS LE PARC INDUSTRIEL

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6640, point numéro 6jj, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4904

CONSIDÉRANT QU'une entreprise européenne développe et fabrique des produits nutraceutiques pour les marchés de la pharmaceutique, de la nutrition et des cosmétiques veut s'établir sur le continent nord-américain et que bientôt une décision finale sera prise par l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de la compagnie européenne dans le parc industriel François-Leclerc favorisera la recherche, le développement des relations d'affaires en partenariat ou en complémentarité avec les entreprises ou les nouvelles à venir œuvrant dans les mêmes secteurs d'excellence et que ceci peut avoir aussi un impact sur le développement du parc industriel François-Leclerc Nord;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise en place des travaux des infrastructures du parc industriel François-Leclerc Nord ont débuté et pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises, les premiers lots à être disponibles sont ceux situés le long de l'autoroute 40 et que le développement de cette zone est prioritaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder à l'entreprise européenne, un rabais de 2,35 \$/pi² sur le prix de vente affiché du lot 3 758 284, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Portneuf, et de fixer le prix de vente du terrain à 2,90 \$/pi², soit 31,26 \$/m². Ce prix est valable jusqu'au 31 décembre 2013. Une bande de terrain d'une largeur à déterminer pour les besoins d'expansion de l'entreprise Canac Marquis sera exclue de la transaction ainsi que les modalités de vente s'y rattachant.

D'adopter une nouvelle échelle de prix variables pour les lots 2 811 615 et 2 811 616 cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Portneuf, dans le parc industriel

François-Leclerc Nord, selon les positionnements des lots et tel que défini dans le tableau suivant :

Superficie p.c.	Rabais \$ au p.c.	Prix autoroute 7.50 \$/p.c.	Prix intérieur parc 6.50 \$/p.c.
0 à 100 000	0	7,50 \$	6,50 \$
0 à 200 000	0,50	7,00 \$	6,00 \$
0 à 300 000	1,00	6,50 \$	5,50 \$
0 à 400 000	1,50	6,00 \$	5,00 \$
0 à 500 000	2,00	5,50 \$	4,50 \$

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6kk TRAVAUX PUBLICS – ORDRE DE CHANGEMENT #1 – RESTAURATION DE LA MAISON THIBAUT-SOULARD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6641, point numéro 6kk, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4871

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la restauration de la Maison Thibault-Soulard sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont nécessaires au courant de la rénovation, ce qui a entraîné l'avenant #1 pour les types de directives suivantes :

- 1) Architectures pour un montant de 20 198,66 \$ plus taxes;
- 2) Travaux retranchés et additions propriétaires pour un montant de 56 810,69 \$ plus taxes;
- 3) Structure pour un montant de 11 287,45 \$ plus taxes;
- 4) Protection incendie pour un montant de 10 165,19 \$ plus taxes;
- 5) Mécanique et électricité pour un montant de 10 714,73 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Jean-Claude Gauthier, a approuvé et préparé l'ordre de changement #1 au montant total de 125 525,94 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le surplus de 125 525,94 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de la Maison Thibault-Soulard à même le budget.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ll TRAVAUX PUBLICS – AVENANT AU PROJET D'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES – SECTEUR NORD DU LAC ST-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6642, point numéro 6ll, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4876

CONSIDÉRANT QUE divers avis de changement sont requis pour tenir compte de la réalité du chantier et de divers aspects de construction, il est recommandé d'approuver les avis de changement suivants :

- C-17 : Modification au drainage de la rue Petit-Pré – Ajout de drains, rigole, regard, grille de captation, empiérement, fossé à creuser, etc. - Coût : 17 752,41 \$ (2012-309)
- C-44 : Réajustement des profils des rues / avenues Sous-Bois, d'Anjou, Lachance, Gale et 15^e Avenue afin de mieux épouser le profil d'avant les travaux – Coût approximatif : 13 500 \$ (2011-269)
- C-47 : Mur de soutènement 2105, rue Gale - Coût approximatif : 45 000 \$ (2011-269)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser les modifications devant être apportées pour la bonne marche du chantier.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6mm TRAVAUX PUBLICS – AVENANT AU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE ST-FÉLIX PHASE 2

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6643, point numéro 6mm, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4877

CONSIDÉRANT QUE divers avis de changement sont requis pour tenir compte de la réalité du chantier et de divers aspects de construction, il est recommandé d'approuver l'avis de changement suivant :

- AC-12 : Remplacement de la couche de base du pavage entre la fin de l'ajout des trois conduites (près de Lionel-Groulx) et la rue des Bernaches, sur la rue Saint-Félix – Coût approximatif: 20 000 \$
- Le remplacement de la couche de base permet d'éviter de conserver un patron de fissures dû à la réfection du cours d'eau (pour la bordure) et la tranchée de la conduite d'eau potable.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser les modifications devant être apportées pour la bonne marche du chantier et la pérennité à long terme des ouvrages (limitation des fissures).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6nn TRAVAUX PUBLICS – APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANTIER – RENOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6644, point numéro 6nn, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4892

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la rénovation du Centre communautaire Jean-Marie-Roy sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont nécessaires au courant de la rénovation, ce qui a entraîné les directives en architecture A-04, A-08, A-12, A-14, A-19 et A-45 pour un montant de 115 253,98 \$ plus taxes, les directives en mécanique ME-01, ME-03, ME-08, ME-09, ME-13, ME-20, ME-24, ME-27, ME-33 & ME-36 pour un montant de 340 213,17\$ plus taxes et les directives en structure SR-03, SR-04 révision 02 & SR-09 (option A) pour un montant de 160 434,20 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont nécessaires au courant de la rénovation, ce qui a entraîné l'avenant #4 pour les directives en architectures A-16, A-19, A-25, A-26 et A-32, l'avenant #5 pour les directives en architecture A-33, A-37, A-42, A-43 et A-44; l'avenant #6 pour les directives en architecture A-23, A-28, A-34 et A-47 et l'avenant #7R pour les directives en mécanique ME-07, ME-11, ME-12, ME-14R1, ME-15 et ME-19;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Régis Côté et Associés, a approuvé et préparé l'avenant de modification #4-5-6 et 7 au montant de 36 408,16 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le surplus de 652 309,51 \$ plus taxes pour les travaux de rénovation du Centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-263.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**600 TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 4 –
RENOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6645, point numéro 600, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4903

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la rénovation du Centre communautaire Jean-Marie-Roy a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 19 juin 2013 pour le paiement d'un montant de 1 318 006,55 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Régis Côté et Associés, recommande le paiement de 1 318 006,55 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 1 318 006,55 \$ en faveur de L'Intendant Inc. pour les travaux de rénovation du Centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2011-263.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6pp TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 10 –
INFRASTRUCTURES SECTEUR NORD DU LAC ST-AUGUSTIN**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6646, point numéro 6pp, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4899

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour les infrastructures secteur nord du Lac St-Augustin a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 2 juillet 2013 pour le paiement d'un montant de 952 581,49 \$ imputé dans le règlement n° REGVSAD-2011-269, incluant 70 617,27 \$ en avis de changement, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 29 mai 2013 pour le paiement d'un montant de 32 769,99 \$ imputé dans le REGVSAD-2012-309, incluant 20 410,83 \$ en avis de changement, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, Génio experts-conseils, recommande le paiement total de 902 534,09 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser les paiements de 952 581,49 \$ et de 32 769,99 \$ en faveur de Métro Excavation inc. pour les travaux d'infrastructures secteur nord du Lac St-Augustin à

même les crédits des Règlements d'emprunt n° REGVSAD-2011-269 et REGVSAD-2012-309.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6qq TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 11 –
INFRASTRUCTURES SECTEUR NORD DU LAC ST-AUGUSTIN**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6647, point numéro 6qq, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4901

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux réalisés à ce jour, l'envergure des travaux ainsi que le fait qu'aucune anomalie ou déficience majeure n'a été décelée, nous recommandons qu'une partie de la retenue contractuelle, soit 50 % de la retenue, soit libérée conditionnellement au dépôt par l'entrepreneur des documents suivants :

- Les quittances des sous-traitants au 30 juin 2013;
- Les résultats conformes des essais et tests sur les conduites;
- Les résultats sur le contrôle qualitatif des matériaux.

CONSIDÉRANT QUE sur réception de tous ces documents, la Ville pourra émettre le paiement d'un montant de 439 988,91 \$ imputé dans le règlement no REGVSAD-2011-269, le tout taxes incluses et un montant de 57 992,96 \$ au REGVSAD-2012-309.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser les paiements de 439 988,91 \$ et de 57 992,96 \$ en faveur de Métro Excavation inc. pour les travaux d'infrastructures secteur nord du Lac St-Augustin à même les crédits des Règlements d'emprunt n° REGVSAD-2011-269 et REGVSAD-2012-309, après réception des documents demandés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6rr TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 2 –
REFECTION SAINT-FELIX PHASE II**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6648, point numéro 6rr, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4900

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux de réfection de la rue Saint-Félix a été effectuée, soit environ 50 %;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 3 juillet 2013 pour le paiement d'un montant de 460 207,39 \$, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs engagée pour ce dossier, soit les Consultants Enviroconseil, recommande le paiement de 460 207,39 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 460 207,39 \$ en faveur de Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la rue Saint-Félix, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-313.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6ss TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMERO 8 –
RESTAURATION DE LA MAISON THIBAULT-SOULARD**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6649, point numéro 6ss, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4902

CONSIDÉRANT QUE la majorité des travaux pour la restauration de la Maison Thibault-Soulard a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 5 juillet 2013 pour le paiement d'un montant de 117 160,65 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation de paiement comprend une libération d'une partie de la retenue de 10% du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Jean-Claude Gauthier Architecte, recommande le paiement de 117 160,65 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 117 160,65 \$ en faveur de Lévesque & Associés Construction Inc. pour les travaux de restauration de la Maison Thibault-Soulard, à même le budget.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6tt TRAVAUX PUBLICS – AVENANT #1 – REFECTION DE PAVAGE, PLANAGE ET MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE LOT 1

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6650, point numéro 6ss, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4906 ; AOVSAAD-2013-328

CONSIDÉRANT QUE la Ville est allée en appel d'offres n° AOVSAAD-2013-328 pour la réfection de pavage, planage et mise en place de l'infrastructure lot 1;

CONSIDÉRANT QUE des bris d'aqueduc et d'entrée de service sont survenus dans le parc industriel et nécessitent du pavage;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur est actuellement à réaliser les travaux prévus au contrat et qu'il est disponible pour réaliser les travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est bon et que la Ville a déjà effectué un appel d'offres public.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser les travaux au montant de 25 831,79 \$, taxes incluses en faveur de Pavage Rolland Fortier inc. pour les travaux de pavage et planage, à même les crédits du Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2013-359, après réception des documents demandés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6uu CULTURE – DEMANDE DE SUBVENTION DU GROUPE VOCAL LA-MI-SOL DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PRIME D'ASSURANCE)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6651, point numéro 6uu, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4894

CONSIDÉRANT QUE le Groupe vocal La-Mi-Sol est un organisme sans but lucratif reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE selon cette politique, les organismes ont le droit à un soutien financier de maximum 800 \$ par année pour le remboursement de l'assurance;

CONSIDÉRANT QUE la prime d'assurance, cette année, s'élève à 453,05 \$ (assurance biens : 213,05 \$, assurance responsabilité civile : 100,00 \$ et assurance accident : 140,00 \$), taxes et services honoraires professionnels inclus.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder au Groupe vocal La-Mi-Sol de Saint-Augustin-de-Desmaures une subvention de 453,05 \$ pour couvrir le montant total de l'assurance.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6vv URBANISME – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (C.C.U) –
RENOUVELLEMENT DE MANDATS**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6652, point numéro 6vv, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4875

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du règlement REGVSAD-2006-005, stipule que la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme est de deux ans à compter de la date de leur nomination par résolution du Conseil (référence résolution RVSAD-2011-4395 du 4 juillet 2011). Un mandat est renouvelable, sans restriction ou règle de décalage d'échéance (art. 9, REGVSAD-2006-005);

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres concernés du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 4 juillet 2013. Lesdits membres ont indiqué qu'ils étaient intéressés à demeurer au sein du Comité;

CONSIDÉRANT le fait que les membres du Comité consultatif d'urbanisme désirent poursuivre leurs mandats;

CONSIDÉRANT la représentativité de l'ensemble de la population et l'expérience acquise au sein du Comité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De renouveler le mandat des membres suivants du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans :

District 1 : Natacha Tanguay

District 4 : Hugues Philippin.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6ww URBANISME – PIIA – 210, ROUTE 138 – AMÉNAGEMENT PAYSAGER
(GARDERIE L'OASIS ENFANTIN)**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6653, point numéro 6ww, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4865

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'approbation du certificat d'autorisation relatif à l'aménagement extérieur de la propriété du 210, route 138 en regard du plan d'aménagement extérieur (BFH société d'architecture, dossier 12-0935 du 7 juin 2013) soumis à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93);

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager projeté contribue à introduire une végétation ample;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager projeté permet d'atténuer la présence visuelle d'éléments discordants dans le paysage (unités de climatisation, réservoir de gaz et bacs de matières résiduelles);

CONSIDÉRANT QUE la présente autorisation ne porte aucunement sur l'implantation de l'enseigne, un certificat d'autorisation distinct étant nécessaire avant de procéder à l'installation d'une enseigne, sans empiéter dans l'emprise de la voie publique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver l'émission du certificat d'autorisation de l'aménagement paysager sur le lot 5 285 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en regard des plans d'aménagement extérieur (BFH société d'architecture, dossier 12-0935 du 7 juin 2013), sous condition que le réservoir de gaz et les bacs de matières résiduelles soient masqués de la rue, que soient aménagés 10 spirées Goldmount ou Snowmound en

cour avant le long de la limite est du lot et trois spirées Goldmount ou Snowmount en cour avant le long de la limite ouest du lot.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6xx URBANISME – PIIA – 274, RUE DU CHARRON (L. ROCHETTE)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6654, point numéro 6xx, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4853

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement de l'habitation unifamiliale jumelée, dont l'émission du permis de construction est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard des plans d'architecture déposés;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques architecturales sont en continuité entre l'existant et l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux s'harmonisent ou font rappel avec ceux existants;

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'agrandissement est de même style et bien intégrée à l'ensemble.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'émission du permis de construction (demande 2012-00176) pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale jumelée, dont l'émission du permis de construction est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard du plan d'architecture sous condition que le revêtement employé (mur et toiture) pour l'agrandissement soit identique (type et couleur) à celui du bâtiment principal existant et qu'un treillis décoratif soit aménagé sous la charpente afin de masquer les pieux.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6yy URBANISME – PIIA – 231, RUE DE BORDEAUX (PROTECTION INCENDIE DE LA CAPITALE INC.)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6655, point numéro 6yy, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4852

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'acceptation d'une enseigne (5,3 m²) sur la façade latérale du bâtiment situé sur le lot 3 637 965 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (231, rue de Bordeaux) dont l'émission du permis est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard de la photographie déposée;

CONSIDÉRANT la faible dimension de l'enseigne;

CONSIDÉRANT QUE la configuration et l'apparence de celle-ci ne créent pas un déséquilibre sur la façade avant du bâtiment et n'engendrent pas des effets visuels nocifs;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est conforme à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'enseigne (5,3 m²) sur la façade latérale du bâtiment situé sur le lot 3 637 965 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (231, rue de Bordeaux) dont l'émission du certificat d'autorisation est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard de la photographie déposée.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6zz URBANISME – PIIA – 494, CHEMIN PLAGE-ST-LAURENT (A. PRÉMONT)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6656, point numéro 6zz, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4854

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée (avec garage annexé) sur le lot 2 813 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE le rejet direct des eaux au fleuve provenant de la toiture permet d'éviter la concentration et le ruissellement des eaux dans le talus et au sommet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du bâtiment principal se situe à même une portion du lot dont le relief du terrain est relativement peu escarpé et est situé à proximité de deux talus escarpés ($\pm 5,3$ m);

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'ouvrage d'infiltration au sommet du talus permet d'éviter l'abattage d'arbres et les travaux d'excavation à même ou à proximité de la zone de forte pente.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le permis d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée (avec garage annexé) sur le lot 2 813 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, dont l'émission du permis est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard du plan et calcul de rétention des eaux pluviales de M. François Gagnon, ingénieur, en date du 10 juin 2013 et de l'opinion géotechnique de Raymond Juneau, ingénieur, du 30 octobre 2012 (dossier 4850-79).

Que la zone de déboisement soit limitée à la zone approuvée;

Que les opérations de déblai et de remblai soient limitées à l'aménagement de l'aire de stationnement située en front du garage annexé;

Que soient déposés des plans de structure réalisés par ingénieur illustrant un mur de fondation arrière conçu afin de résister à la pression du talus;

Que les recommandations formulées à même l'opinion géotechnique soient respectées lors des travaux.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6aaa URBANISME – PIIA – 95, RUE DE LISBONNE (L'HABIT FAIT LA MODE)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6657, point numéro 6aaa, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4864

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'aménagement d'une enseigne (3,48 m²) sur la façade avant du bâtiment situé sur le lot 4 618 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (95, rue de Lisbonne);

CONSIDÉRANT la faible dimension de l'enseigne;

CONSIDÉRANT QUE la configuration et l'apparence de celle-ci ne créent pas un déséquilibre sur la façade avant du bâtiment et n'engendrent pas des effets visuels nocifs.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter l'aménagement d'une enseigne (3,48 m²) sur la façade avant du bâtiment situé sur le lot 4 618 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (95, rue de Lisbonne) dont l'émission du permis est soumise à une approbation par plan

d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard du plan déposé (plan : JLH-2013-184-1D de Posimage du 23 avril 2013).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6bbb URBANISME – PIIA – 279, ROUTE 138 (CONSTRUCTION BERNARD CARIGNAN INC.)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6658, point numéro 6bbb séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4870

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel de 12 logements dont l'émission du permis de construction est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard des plans d'architecture (Nicolas Lévesque-Tremblay, architecte, dossier : 2012-169 du 13 juin 2013) et du certificat d'implantation (Benoit Giasson, arpenteur-géomètre, minute : 11 975 du 3 juin 2013);

CONSIDÉRANT QUE les qualités architecturales du bâtiment contribuent à accroître sa présence visuelle;

CONSIDÉRANT QUE le type d'implantation du bâtiment projeté (orientation) est similaire aux bâtiments existants du secteur (273 et 275, route 138);

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie du bâtiment s'harmonise avec les bâtiments du secteur par sa localisation enclavée et sa hauteur;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture et la volumétrie du bâtiment créent un rappel avec le pavillon Marguerite-Bourgeois de l'école les Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE la façade principale est articulée avec marquise, perron et galerie, qu'il y a une proportion adéquate de maçonnerie sur les façades avant, latérales et d'ouvertures en façade principale;

CONSIDÉRANT QUE le déclin de fibrociment est harmonisé à la maçonnerie;

CONSIDÉRANT QUE l'aire de stationnement et les voies de circulation sont importantes et sans aménagement paysager atténuant;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration de bâtiment accessoire (remises) proposée nécessite d'être mieux adaptée avec les logements au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des commentaires du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de nouveaux plans ont été déposés en date du 25 juin 2013, lesquels correspondent aux attentes du CCU et du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser l'émission du permis de construction pour un bâtiment résidentiel de 12 logements dont l'émission du permis de construction est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard des plans d'architecture (Nicolas Lévesque-Tremblay, architecte, dossier : 2012-169 du 25 juin 2013) et du certificat d'implantation (Benoit Giasson, arpenteur-géomètre, minute : 11 975 du 3 juin 2013), sous réserve que soit déposé pour approbation un bordereau de plantation dans les 60 jours de l'émission du permis, notamment avec un écran paysagé du côté nord, ainsi qu'un projet révisé pour tout bâtiment accessoire si requis.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6ccc URBANISME – PIIA – 4901, RUE LIONEL-GROULX - RETIRÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6659, point numéro 6ccc, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4872

RETIRÉ



6ddd URBANISME – PIIA – 243, RUE DE BORDEAUX (PRO-AUTOMATION)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6660, point numéro 6ddd, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4874

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'aménagement d'une enseigne (1,79 m²) sur la façade avant du bâtiment situé sur le lot 3 055 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (243, rue de Bordeaux) dont l'émission du permis est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard du plan déposé (plan : 10018-A de Enseignes Impact visuel du 13 juin 2013);

CONSIDÉRANT la faible dimension de l'enseigne;

CONSIDÉRANT QUE la configuration et l'apparence de celle-ci ne créent pas un déséquilibre sur la façade avant du bâtiment et n'engendrent pas d'effets visuels nocifs.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter l'aménagement d'une enseigne (1,79 m²) sur la façade avant du bâtiment situé sur le lot 3 055 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (243, rue de Bordeaux) dont l'émission du permis est soumise à une approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (règlement 915-93) en regard du plan déposé (plan : 10018-A de Enseignes Impact visuel du 13 juin 2013).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7. MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

POINT NUMÉRO 7, séance ordinaire du 8 juillet 2013



7a URBANISME – DDM – 149, RUE MADELEINE-HUGUENIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6661, point numéro 7a, séance ordinaire du 8 juillet 2013
RÉFÉRENCE : MVSAD-2013-4858

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée visant un agrandissement d'une superficie à l'étage n'excédant pas 3 m² dont la somme des marges latérales totalise 4,56 mètres alors que le minimum requis est de cinq mètres, tel qu'exigé au Règlement de zonage n° 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait une réduction de 0,44 mètre pour la somme des marges latérales de l'habitation unifamiliale isolée, rendant ainsi possible l'aménagement d'une superficie habitable au-dessus du garage attenant existant;

CONSIDÉRANT l'absence d'atteinte à la jouissance des droits de propriété d'autant que l'agrandissement à l'étage est du côté de la cour arrière du terrain adjacent;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale minimale de deux mètres est respectée;

CONSIDÉRANT la faible superficie d'empiètement de l'habitation et l'absence d'impact visuel significatif;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux associé à la modification de l'architecture du bâtiment dans un tel contexte.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure sur le lot 2 813 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme la somme des marges latérales de l'habitation unifamiliale isolée à 4,56 mètres en regard d'une superficie à l'étage n'excédant pas 3 m².

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT NUMÉRO 8, séance ordinaire du 8 juillet 2013



8a AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2013-373 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE DANS LE SECTEUR DU LAC SAINT-AUGUSTIN NORD - RETIRÉ

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2013-380, point numéro 8a, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-373

RETIRÉ



8b AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2013-374 SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL OU RÉFÉRENDAIRE

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2013-381, point numéro 8b, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-374

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2013-374 sur la rémunération du personnel électoral ou référendaire.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



9. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

POINT NUMÉRO 9, séance ordinaire du 8 juillet 2013



9a ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2013-372 SUR L'USAGE DU TABAC DANS LES LIEUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6662, point numéro 9a, séance ordinaire du 8 juillet 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-372

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2013-372 sur l'usage du tabac dans les lieux publics.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 10, séance ordinaire du 8 juillet 2013



11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 11, séance ordinaire du 8 juillet 2013



12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6663, point numéro 12, séance ordinaire du 8 juillet 2013

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 8^e jour du mois de juillet 2013 à 20 h 50 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants